

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019
POLITIQUE INTEGREE DES CENTRES-BOURGS**

CONVENTION DE MAITRISE D'ŒUVRE ET DE TRAVAUX

**FOUG – Revitalisation du centre-bourg - Ilot n°1 rue Serrière - M et T
P09RB40H001**

Le Bureau de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/015 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Etablissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la sollicitation de la commune de Foug pour une intervention de l'établissement pour la requalification de l'îlot n°1 rue Serrière dans le cadre de la revitalisation de son centre-bourg,

Sur proposition du Président,

- approuve l'engagement d'études de maîtrise d'œuvre et de travaux de désamiantage, déconstruction, traitement des mitoyennetés, confortements et proto-aménagement sur le site susvisé ; le montant prévisionnel de l'opération est de 150 000 € TTC pris en charge à 50% par l'EPFL et 50% par la commune de Foug,

- laisse le soin au Directeur Général de signer avec la commune de Foug la convention d'études de maîtrise d'œuvre et de travaux annexée à la présente délibération, et de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.

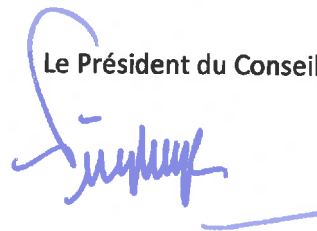
VU ET APPROUVE
LE 31 OCT. 2017

Le Préfet de Région,



Jean-Luc MARX

Le Président du Conseil d'Administration,



Julien FREYBURGER